



Mairie d'AUBY
Attribution mission de maîtrise d'œuvre
pour l'extension et la restructuration
de la maison médicale
Décision n° 2025/124/MP

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250707-DD_2025_124-AR

Publié le 10 juillet 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ;

Considérant le DCE relatif au marché « mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maison médicale » ;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 42 000.00 € HT

Vu la décision de l'administration du 25 mars 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 28 avril 2025 à 12h00;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 29 septembre 2025;

Considérant que quatre (4) offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études VERDI et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à ATELIER FADA pour un montant de 52 700.00 € HT soit 63 240.00 € TTC.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2025.

Le Maire,

Décide

Article 1^{er}

D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études VERDI.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit à ATELIER FADA pour un montant de 52 700.00 € HT soit 63 240.00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250707-DD_2025_124-AR



Mairie d'AUBY
Attribution mission de maîtrise d'œuvre
pour l'extension et la restructuration
de la maison médicale
Décision n° 2025/124/MP

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Bernard CZECH,

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 7 juillet 2025